

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	
Personnel	
D'affaires	
De réparation	
Professionnel	(10)
De construction	
Gouvernemental	
Éducationnel	
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	1.5
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

10. Le seul usage de cette classe qui est autorisé est l'usage « garderie ».

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	(16)
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

16. Seul l'usage « production forestière commerciale » est autorisé.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	(16)
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
16. Seul l'usage « production forestière commerciale » est autorisé.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	(16)
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
16. Seul l'usage « production forestière commerciale » est autorisé.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtement et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	(16)
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
16. Seul l'usage « production forestière commerciale » est autorisé.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	(16)
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	3
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
3. Seuls les usages de cette classe qui sont exercés à l'intérieur d'un bâtiment sont autorisés.
16. Seul l'usage « production forestière commerciale » est autorisé.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtement et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	10.0
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	10.0
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	X
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(29)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	(16)
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	10
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
16. Seul l'usage « production forestière commerciale » est autorisé.
29. Certains usages de cette classe peuvent être autorisés en vertu du règlement sur les usages conditionnels.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	X
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	6.0
Marge de recul avant (max.)	8.0
Marge de recul latérale (min.)	2 (15)
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1.5 (18)
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
15. 2 étages et plus : 2.0 mètres plus 0.6 mètre par étage supplémentaire au rez-de-chaussée.
18. Construction de résidence à un étage, d'une hauteur minimale de 7.3 mètres mesurés à partir du terrain fini en façade du bâtiment dans le premier 1.5 mètres des fondations jusqu'au faite de la toiture.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	6.0
Marge de recul avant (max.)	8.0
Marge de recul latérale (min.)	2 (15)
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
15. 2 étages et plus : 2.0 mètres plus 0.6 mètre par étage supplémentaire au rez-de-chaussée.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	(14)
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	X
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	10.0
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
14. Les usages de cette classe sont autorisés, à l'exception des usages qui comprennent des activités d'élevage d'animaux.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	(17a)
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	(14)
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	X
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	10.0
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
14. Les usages de cette classe sont autorisés, à l'exception des usages qui comprennent des activités d'élevage d'animaux.
- 17a) Construction de résidences en zone agricole provinciale :
  - a) Zone agricole type A (ch. 22.1)

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	(17c)
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	(14)
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	X
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	10.0
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
14. Les usages de cette classe sont autorisés, à l'exception des usages qui comprennent des activités d'élevage d'animaux.
- 17) Construction de résidences en zone agricole provinciale :
  - c) Zone agricole type B (ch. 22.2)

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	(17c)
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	(14)
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	X
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	10.0
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
14. Les usages de cette classe sont autorisés, à l'exception des usages qui comprennent des activités d'élevage d'animaux.
- 17) Construction de résidences en zone agricole provinciale :
  - c) Zone agricole type B (ch. 22.2)

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	(17c)
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	(14)
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	X
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	10.0
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
14. Les usages de cette classe sont autorisés, à l'exception des usages qui comprennent des activités d'élevage d'animaux.
- 17) Construction de résidences en zone agricole provinciale :
  - c) Zone agricole type B (ch. 22.2)

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	6.0
Marge de recul avant (max.)	8.0
Marge de recul latérale (min.)	2 (15)
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
2. Sauf la réparation de véhicule moteur.
15. 2 étages et plus : 2.0 mètres plus 6.0 mètre par étage supplémentaire au rez-de-chaussée.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	(17c)
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	
Textile	

Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	(14)
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	X
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur
14. Les usages de cette classe sont autorisés, à l'exception des usages qui comprennent des activités d'élevage d'animaux.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	(17 C)
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	( 14 )
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	X
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	2.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur
  
14. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidence » selon les prescriptions de l'article 7.9.
15. Sauf la réparation de véhicule moteur.
16. Les usages de cette classe sont autorisés, à l'exception des usages qui comprennent des activités d'élevage d'animaux.
17. Construction de résidences en zone agricole provinciale :
  - c. Îlots déstructurés (ch. 22.3)

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	X
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	
Personnel	
D'affaires	
De réparation	
Professionnel	
De construction	
Gouvernemental	
Éducationnel	
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	
Textile	

Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	6.0
Marge de recul avant (max.)	8.0
Marge de recul latérale (min.)	2(15)
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	3
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

15. 2 étages et plus : 2.0 mètres plus 0.6 mètre par étage supplémentaire au rez-de-chaussée.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.0
Marge de recul avant (max.)	9.0
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	1
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	
Textile	

Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.0
Marge de recul avant (max.)	9.0
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	1
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	
Textile	

Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.0
Marge de recul avant (max.)	9.0
Marge de recul latérale (min.)	2 (15)
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	(26)
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.
  
15. 2 étages et plus : 2,0 mètres plus 0,6 mètre par étage supplémentaire au rez-de-chaussée.
26. Construction d'une résidence à 1 ou 1,5 étage d'une hauteur minimale de 4,5 mètres mesurés à partir du dessus de la fondation en façade jusqu'au faite de la toiture.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	
Textile	

Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.0
Marge de recul avant (max.)	9.0
Marge de recul latérale (min.)	2 (15)
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	(26)
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.
  
15. 2 étages et plus : 2,0 mètres plus 0,6 mètre par étage supplémentaire au rez-de-chaussée.
26. Construction d'une résidence à 1 ou 1,5 étage d'une hauteur minimale de 4,5 mètres mesurés à partir du dessus de la fondation en façade jusqu'au faite de la toiture.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.0
Marge de recul avant (max.)	9.0
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	1
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	X
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	
Textile	

Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	1
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.5
Marge de recul avant (max.)	
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	1
Hauteur maximale en étage ou (note)	1.5
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	
Unifamiliale jumelée	X
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7(27)
Marge de recul avant (max.)	9.0
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	(26)
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.
7. Les seuls usages de cette classe qui sont autorisés sont les usages « abattoir » et « meunerie ».
26. Construction d'une résidence à 1 ou 1.5 étage d'une hauteur minimale de 4.5 mètres mesurés à partir du dessus de la fondation en façade jusqu'au faite de la toiture.

GRILLE DES USAGES	
<b>RÉSIDENCE</b>	
Unifamiliale isolée	X
Unifamiliale jumelée	
Unifamiliale en rangée	
Unifamiliale mobile	
Unifamiliale saisonnière	
Bifamiliale isolée	
Bifamiliale isolée – 3 logements	
Bifamiliale isolée – 4 logements	
Multifamiliale	
Habitation en commun	
<b>COMMERCE</b>	
Vente en gros	
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme	
Détail : Marchandises en général	
Détail : produits d'alimentation	
Détail : Automobiles, embarcations, avion et accessoires	
Détail : vêtements et accessoires	
Détail : meuble, mobilier, équipement	
Détail : autre activité de vente de détail	
Hébergement et restauration	
Usage conditionnels	
<b>SERVICE</b>	
Finance, assurance et services immobiliers	(1)
Personnel	(1)
D'affaires	(1)
De réparation	(1) (2)
Professionnel	(1)
De construction	(1)
Gouvernemental	
Éducationnel	(1)
Divers (religieux, syndicat, etc.)	
<b>INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE</b>	
Aliment et boisson	
Tabac	
Produits en caoutchouc et en plastique	
Cuir et produits connexes	

Textile	
Vestimentaire	
Bois	
Meubles et articles d'ameublement	
Papier et produits en papier	
Imprimerie, édition et industries connexes	
Première transformation de métaux	
Produit métallique (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	
Machinerie (sauf électrique)	
Matériel de transport	
Produits électriques et électroniques	
Produits minéraux non métalliques	
Industrie de produits du pétrole et du charbon	
Industrie chimique	
Autres industries manufacturières	
<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	
Infrastructure de transport	
Transport par véhicule à moteur	
Communication, centre et réseaux	
Service public (infrastructure)	X
Éoliennes	
<b>CULTURE, RÉCRÉATIN ET LOISIR</b>	
Exposition culturel	
Assemblée publique	
Amusement	
Activité récréative	
Centre touristique et camp de groupe	
Parc	X
Camping	
<b>AGRICULTURE</b>	
Agriculture	
Activité reliée à l'agriculture	
Exploitation forestière et services connexes	
Pêche, chasse, piégeage et activité connexes	
Exploitation et extraction de sable et gravier	
Exploitation et extraction de la pierre	

CONDITIONS D'IMPLANTATION EN MÈTRE OU (NOTE)	
Marge de recul avant (min.)	7.0
Marge de recul avant (max.)	9.0
Marge de recul latérale (min.)	2.0
Marge de recul latérale (max.)	
Marge de recul arrière (min.)	5.0
Marge de recul arrière (max.)	
Hauteur minimale en étage ou (note)	(26)
Hauteur maximale en étage ou (note)	2
Hauteur minimale en mètre ou (note)	
Hauteur maximale en mètre ou (note)	

#### NOTES

1. Les usages de cette classe ne sont autorisés qu'à titre complémentaire à un usage du groupe « résidences » selon les prescriptions de l'article 7.1.
2. Sauf la réparation de véhicules à moteur.
26. Construction d'une résidence à 1 ou 1,5 étage d'une hauteur minimale de 4,5 mètres mesurés à partir du dessus de la fondation en façade jusqu'au faite de la toiture.